UNIVERSITÉ DE LA
COPROPRIÉTÉ UNIS

Atelier 12.

La loi ELAN et ses décrets d'application

Invitation

samedi 4 avril 2020 de 9h à 14h
Salle panoramique du Casino - VILLERS-SUR-MER

Unis-immo.fr

Unis
Les professionnels
de l'immobilier

Atelier 12.

La loi ELAN et ses décrets d'application

Samedi 4 avril 2020. Café d'accueil à 9h, puis atelier de 9h30 à 11h30, suivi d'un cocktail avec les intervenants jusqu'à 14h.
Salle panoramique du Casino
Place de Lieutenant Fanneau - 14640 VILLERS-SUR-MER

1. Le statut de la copropriété

2. Les missions du syndic

3. Mesures relatives à l'assemblée générale

4. Les finances du syndicat des copropriétaires

5. La prescription des actions personnelles

6. La communication par voie électronique entre le syndic et les copropriétaires

7. La clarification de la propriété des colonnes montantes électriques

8. L'individualisation des frais de chauffage

9. La réforme et codification du droit de la coropriété

- **COMITÉ SCIENTIFIQUE :**
  des personnalités de renom et des professionnels experts dans les domaines juridique et économique, ont élaboré les thèmes et les contenus.
- **INTERVENANTS EXTÉRIEURS :**
  Patricia DELORD, Formatrice
  Société VERSPIEREN
- **INTERVENANT UNIS :**
  Christophe PEREZ, UNIS Normandie

- **AUTRES ATELIERS :**
  - **Atelier 8 :** La loi Alur.
  - **Atelier 9 :** Les coûts de travaux de copropriété
  - **Atelier 10 :** Demander, lire, comparer un devis.
  - **Atelier 11 :** Le personnel du syndicat

Toutes les informations sur unis-immo.fr

UNIVERSITÉ DE LA COPROPRIÉTÉ

L'UNIS, les professionnels de l'immobilier, est une organisation qui fédère des professionnels de l'immobilier, parmi lesquels les syndics de copropriété. L'Université de la Copropriété est une illustration de la volonté des professionnels de l'UNIS d'aller à la rencontre des consommateurs pour « Mieux vivre l'immobilier ».
Organisée depuis 2010, l'Université de la Copropriété permet aux copropriétaires, notamment ceux qui siègent aux conseils syndicaux, de s'informer et de se former. « Mieux comprendre pour mieux s'entendre », tel est l'objectif poursuivi par cette formation complète découpée en ateliers.

En votre qualité de client de notre cabinet, et conscients de votre implication et de votre intérêt pour ce qui touche à la copropriété, nous vous avons sélectionné afin de participer à cette formation totalement gratuite proposée par l'UNIS.

Ce cycle de formation se déroule sous forme de demi-journées, permettant ainsi un tour d'horizon exhaustif des sujets spécifiques à la copropriété et au rôle du copropriétaire et s'adresse tout particulièrement aux membres du conseil syndical.

Nous comptons vivement sur votre participation et vous remercions de nous confirmer votre venue en vous inscrivant sur internet (unis-immo.fr) ou en nous retournant ce bulletin d'inscription.

Bulletin d'inscription.

Atelier 12 : La loi ELAN et ses décrets d'application

L'atelier aura lieu le samedi 4 avril 2020. Café d'accueil à 9h, puis atelier de 9h30 à 11h30, suivi d'un cocktail jusqu'à 14h.
Salle panoramique du Casino, Place du Lieutenant Fanneau - 14640 VILLERS-SUR-MER

Le nombre de places étant limité, merci de vous inscrire avant le mardi 31 mars.
Inscrivez-vous en ligne sur unis-immo.fr ou remplissez le formulaire d'inscription ci-dessous :

	Participant 1	Participant 2
Mme / Mr :	.....	.....
Prénom :	.....	.....
Nom :	.....	.....
Adresse :	.....	.....
	.....	.....
e-mail :	.....	.....
Ville :	.....	.....
Code postal :	.....	.....
	☐ J'accepte de recevoir des informations de l'UNIS ☐ Assistera à l'Université de la Copropriété	☐ J'accepte de recevoir des informations de l'UNIS ☐ Assistera à l'Université de la Copropriété

Merci de retourner votre invitation à :

Unis
Union des Syndicats de l'Immobilier
15, rue Chateaubriand, 75008 Paris
Tél : 01 55 32 01 00
universite@unis-immo.fr

Unis
Les professionnels de l'immobilier

Tél. : 01 55 32 01 00
UNIS - 15, rue Chateaubriand, 75008 Paris
www.unis-immo.fr

Création : Cithéa. - www.cithea.com